



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 25 JUIN 2024

### **OBJET : RÉALISATION DE LA CALADE DE LA JALINIÈRE – CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES BENEVOLES**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juin à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

#### **Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. BENOÎT Gérard  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

#### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme LAQUET Laura – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. MEGUEDMI Smail – M. RICHELME Jean-Marc.



***MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 25 Juin 2024  
Délibération N° DM\_20240625N048

**OBJET : RÉALISATION DE LA CALADE DE LA JALINIÈRE – CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES BENEVOLES**

Madame Geneviève PELEGRINA, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle à l'Assemblée que l'Association du Patrimoine de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN vise à promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local. C'est dans cet objectif que l'association du Patrimoine de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN a sollicité l'association OPUS ainsi que la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN pour la réalisation, sur 3 ans, d'une calade autour de la fontaine de la Jalinière, véritable lieu de détente où se croisent trois chemins, afin d'en faire un lieu plus accueillant et plus facile à entretenir.

L'association Opus, labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) intervient dans le cadre de chantier international de jeunes bénévoles proposant à 12 jeunes de tous horizons géographiques, sociaux et culturels de participer à la restauration et à la conservation du petit patrimoine rural. L'association OPUS entend transmettre aux participants des chantiers un savoir-faire et des valeurs en matière de respect de l'environnement et de préservation des territoires. Bien qu'il s'agisse de la première année de chantier à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, les équipes de bénévoles interviennent depuis de nombreuses années dans une commune à proximité : VOLONNE. Une partie du séjour, du 13 au 26 Juillet 2024 sera consacré aux travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de la calade orchestrés par un professionnel technique. Le groupe sera logé à l'ancien centre de loisirs, rue des Écoles à SAINT-AUBAN.

Le plan de financement prévisionnel pour le chantier de l'été 2024 est le suivant :

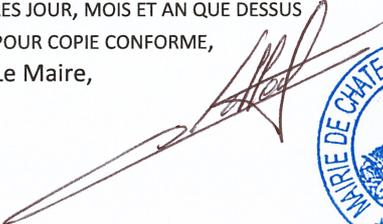
DÉPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Achats	3.442 €.	État DRAJES	2.000 €.
Prestations (Honoraires, public transports)	3.488 €.	État DRAC	2.500 €.
Accueil des jeunes (Hébergement, loisirs, assurance)	1.967 €.	Conseil Régional	1.000 €.
Rémunération du personnel	7.705 €.	Association du Patrimoine	4.000 €.
Frais de gestion et suivi	3.000 €.	Participation des jeunes	960 €.
		Association organisatrice OPUS	1.500 €.
		Commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	7.642 €.
<b>Total</b>	<b>19.602 €.</b>	<b>Total</b>	<b>19.602 €.</b>

Geneviève PELEGRINA propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs selon le plan de financement ci-dessus et à signer la convention en annexe ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
- De confirmer que les crédits nécessaires ont été prévus au budget dès lors que les subventions seront accordées,
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs selon le plan de financement ci-dessus et à signer la convention en annexe ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget dès lors que les subventions seront accordées,
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/>                      NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"> </p> <p style="text-align: center;">René VILLARD</p>
---	---